

Comment s'est formée la Province d'*Angoumois*

Bien que le pays soit fertile et agréable et qu'on y rencontre effectivement tout ce que les hommes peuvent raisonnablement désirer, non seulement pour la nécessité, mais pour le plaisir et les délices de la vie, néanmoins comme il est de petite étendue, il a plutôt passé chez les anciens pour une portion. et une dépendance de la province de *Saintonge*, qui était fort grande et fort considérable, que pour une province distincte et séparée.

Durant le règne de *Charlemagne*, l'*Angoumois* fut uni à la maison de *Poitou*, par le délaissement qu'en fit ce grand et victorieux monarque en faveur d'*Abbon* 1er, prince de son sang, pour le tenir conjointement avec la province de *Poitou*, dont il l'avait établi comte et gouverneur en l'année 778. Il est vrai que l'archevêque *Turpin*, en *La Vie de Charlemagne*, fait mention d'un certain *Taillefer* de *Léon*, qui était environ ce temps-là comte d'*Angoulême*. Quand il serait véritable que *Taillefer* de *Léon* aurait été comte particulier d'*Angoulême*, et qu'il n'en aurait pas été dépossédé par *Charlemagne*, cela n'empêcherait pas que le pays d'*Angoumois* n'ait été uni à la maison de *Poitou* et soumis au gouvernement d'*Abbon* 1er, comte de cette province: parce que, dans ces premiers établissements et toujours depuis, il y a eu des comtes particuliers, dépendant des comtes généraux des provinces.

Comme la fureur et la barbarie des *Normands* désolait tout le royaume de *France* du temps de *Charles-le-Chauve*, et qu'il était de l'intérêt de l'Etat de remédier avec vigueur à ce cruel et funeste embrasement, en opposant de braves et vaillants capitaines à ces ennemis communs, et en fortifiant les places considérables que le malheur des guerres précédentes avait ruinées et abattues, le roi *Charles-le-Chauve* convoqua un Parlement ou assemblée générale des Etats du royaume, en la ville de *Limoges*, l'an 848, où, entre autres choses, il résolut de créer de nouveaux comtes et gouverneurs en *Aquitaine* pour résister aux pirates *Danois* ou normands; et, en conséquence, il établit un vaillant capitaine, nommé *Turpion*, comte et gouverneur d'*Angoulême*. *Turpion* eut pour successeur *Emmenon*, son frère, lequel avant été tué dans une guerre qu'il eut contre *Landry*, gouverneur de *Saintes*, *Charles-le-Chauve* lui substitua *Vulgrin*, prince de son sang, et le fit comte et gouverneur d'*Angoumois* et de *Périgord*, l'an 866. Ce *Vulgrin* eut deux fils *Aldouin*, comte d'*Angoulême*, et *Guillaume* 1er, comte de *Périlleux*. Et parce qu'en ce temps-là le lustre et l'éclat de la majesté royale souffrit beaucoup d'affaiblissement et de diminution en la personne de *Charles-le-Simple*, indigne successeur de *Charlemagne*, le jouet de la Fortune et l'opprobre de la plus noble famille de l'univers, les enfants de *Vulgrin* usurpèrent en titre de domaine et de propriété ce que leur père ne possédait qu'à titre d'office et de gouvernement; de manière qu'*Aldouin* 1er et ses descendants furent effectivement seigneurs héréditaires et propriétaires du comté d'*Angoumois*, à la charge seulement de la foi et hommage. Et par ce moyen ce pays qui faisait originairement partie de la province de *Saintonge* et qui fut ensuite compris sous le gouvernement de celle de *Poitou*, du temps de *Charlemagne* et d'*Abbon* 1er, devint avec le temps une province distincte et séparée des deux autres.

Néanmoins, comme les anciens établissements conservent ordinairement des marques de leur origine, le temps n'a pu bien changer la face des choses; lors de la première institution des justices et des provinces, une partie de l'*Angoumois* dépendit encore du siège royal de *Saint-Jean-d'Angély*, et il a fallu l'en tirer et distraire par une expresse déclaration du Roi. En effet, *Vigier*, en ses commentaires sur l'art. 4 de la coutume d'*Angoumois* dit que:

"le seigneur de La Rochefoucauld tenait la Baronnie de Montignac et autres terres situées en Angoumois et sujettes à la coutume de ce pays-là, dont les appellations étaient relevées au siège royal de Saint-Jean-d'Angély",

et que, par les Lettres patentes du roi *Charles IX* de l'an 1565, données à la prière et poursuite du seigneur de *La Rochefoucauld*, il fut ordonné que les appellations qui seraient désormais interjetées des juges de ces terres seraient relevées devant le sénéchal de *La Rochefoucauld* et de là devant le sénéchal d'*Angoulême*. Ce qui fait voir qu'on a tiré et distrait pièce à pièce, et de temps en temps, le

pays d'*Angoumois* de celui de *Saintonge* pour en faire une province à part. Voire même la ville de *Cognac*, qui est du ressort de la coutume et du gouvernement d'*Angoumois*, est encore à présent du diocèse de *Saintes*.

D'après *Armand Maichain*, Ecuyer, Seigneur de *Maisonneuve*, Conseiller du roi et lieutenant particulier en la sénéchaussée de *Saintonge* et au siège et Ressort de *Saint-Jean-d'Angély*.

Y